

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2022

Une dynamique
au service **DU**
TERRITOIRE et
de **SES ACTEURS**



Rapport d'activité 2022



PREAMBULE

Sur un territoire de projets existant depuis 2005 le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue créé le 26 décembre 2017 rassemble 5 communautés de communes membres du syndicat mixte (Pays de Sommières, Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle, Terre de Camargue et Pays de Lunel) Ce territoire représente un ensemble de 50 communes et 150 611 habitants. Il constitue un groupement volontaire qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux

définissent un projet de développement global et prospectif, le Projet de territoire.

Le rôle principal du PETR est de soutenir, de favoriser et de coordonner les projets du territoire afin de garantir un développement harmonieux et répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Par ailleurs, reconnu dans le cadre de la contractualisation, il a la capacité de rassembler les acteurs (Départements, Région, Etat, Europe) pour optimiser les financements sur le territoire.

Les missions principales du PETR :

- **Le Patrimoine**
- **La Contractualisation** (Etat = CRTE (partie gardoise), Région = Contrat Territorial Occitanie/Bourg centre, Départements)
- **La Gestion des fonds européens** (3 programmes : **LEADER, FEAMPA, FEDER**)
- **Le Plan Alimentaire Territorial**
- **Le Club des entrepreneurs** en partenariat avec les CCI 30/34

D'autres activités sont présentes comme **le guichet Rénov'Occitanie** délégué par le CAUE 30 pour les EPCI gardoises et le tourisme autour du label « Vignobles et découverte », Site remarquable du Goût « Taureau de Camargue » et le réseau des écopasseurs de Païs.

Mais aussi et surtout, le PETR est un outil d'animation territoriale, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Conseil de développement, Réseau tourisme responsable, Citoyens autour de l'alimentation, Comité de programmation et de sélection des projets...).

Sommaire

Activités générales concernant le Syndicat Mixte.....Page 4

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat

B) Activités principales en 2022

Le Conseil de développement.....Page 7

Le Club des entrepreneurs.....Page 8

Le Guichet Rénov'Occitanie.....Page 9

La contractualisation.....Page 10

A) Le contrat de relance et de transition écologique

B) Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre

Les fonds européens structurels d'investissement (FESI).....Page 14

A) Le programme européen LEADER 2014-2022

- 1) Animation pour l'émergence des projets
- 2) Evaluation LEADER
- 3) Evénements organisés, communication, coopération

B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER

C) Le programme DLAL FEAMP Pêche et Aquaculture

- 1) Animation et sélection des projets
- 2) Résultats
- 3) Candidature FEAMPA 2021-27

La mission patrimoine.....Page 22

A) Inventaire du patrimoine, communication

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

- 1) Instruction, animation Pays d'Art et d'Histoire
- 2) Mécénat 2022

La mission tourisme.....Page 24

Le Projet Territorial Alimentaire (PAT).....Page 26

ACTIVITE GENERALES CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat

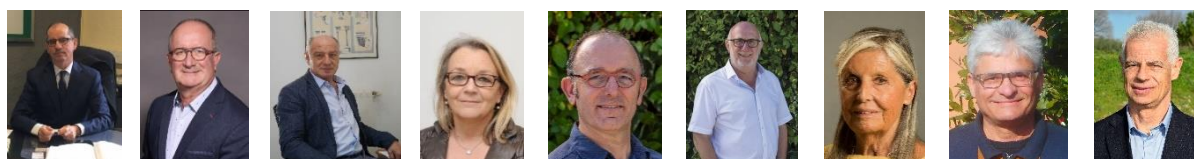


Le PETR est administré par un **Comité Syndical** qui s'appuie sur un **Bureau Syndical**. Le Comité syndical est constitué de représentants avec voix délibérative des 5 communautés de communes du territoire (**58 titulaires et 58 suppléants**).

M. Pierre Martinez a été élu à la présidence.

Les Vice-présidences et les délégations se répartissent de la façon suivante :

- **1er Vice-président : Philippe GRAS**, chargé du Développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement
- **2ème Vice-président : Jean DENAT**, chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité
- **3ème Vice-président : Thierry FELINE**, chargé du Projet de territoire
- **4ème Vice-présidente : Véronique MARTIN**, chargée de la Culture, du patrimoine et du mécénat
- **5ème Vice-Président : Loïc FATACCIOLI**, chargé de la Mobilité, interconnexions et coopération entre territoires
- **6ème Vice-Présidence : Pierre GRISELIN**, chargé du Projet alimentaire territorial et soutien à la ruralité
- **7ème Vice-présidente : Josiane ROSIER-DUFOND**, chargée de la promotion et du développement touristique
- **8ème Vice-président : André BRUNDU**, chargé des Savoir-faire et des traditions
- **9ème Vice-président : Thierry AGNEL**, chargé des Finances et de la commande publique



Les vice-présidentes et présidents du 1^{er} au 9^{ème} de gauche à droite

Comités syndicaux/bureaux

En 2022, l'activité institutionnelle s'est maintenue comme habituellement.

Cinq Bureaux Syndicaux (les 01/02, 27/03, 21/06, 27/09 et 29/11) et cinq Comités Syndicaux ont été organisés (les 16/02, 06/04, 06/07, 05/10 et 21/12).

Ces réunions permettent d'informer l'exécutif du PETR de l'avancée de tous les dossiers portés et de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de la structure et au développement du territoire. Ce sont 35 délibérations qui ont été approuvées en 2022 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

Budget 2022

Il a été voté le 6 avril 2022 à l'unanimité :

Section de fonctionnement 2022 : 705 879.41 €

Section d'investissement 2022 : 118 405.79 €

La cotisation des communautés de communes est fixée à 1,90€ par habitant.

Mise en œuvre des partenariats de projets

En 2022, le PETR Vidourle Camargue a mis en œuvre les conventions suivantes :

- Conseil départemental du Gard, l'agence de Développement et de Réservation Touristique du Gard et l'association « Sur les pas des huguenots dans le Gard » : convention dans le cadre de la création de la section gardoise de l'itinéraire culturel européen « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois ».
- CC Rhône Vistre Vidourle : convention de mise à disposition du service SIG.
- Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie : convention dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes Vidourle Camargue » pour un plan d'action de communication.
- ENEDIS : convention de partenariat concernant l'accompagnement dans l'élaboration du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).
- Centre de Gestion du Gard : convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire.
- Les Communautés de communes : convention territoriale pour la mise en œuvre du projet de territoire du PETR.

B) Activités principales en 2022

Mise en application du projet de territoire du PETR

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, une convention territoriale est conclue déterminant les missions déléguées au PETR par les EPCI. Elle fixe la durée, l'étendue et les conditions financières ainsi que les moyens mis à disposition par les EPCI.



3 défis à relever

Cadre de vie

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

• Transition climatique et énergétique

- Environnement, patrimoine naturel et paysages
- Urbanisation, **habitat**

Développement Économique

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Agriculture et pêche
- **Accueil et développement d'entreprises**
- Tourisme
- Emploi-formation
- **Alimentation**

Vie sociale

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Services
- **Mobilité**, réseaux
- Culture et patrimoine
- **Vivre ensemble et citoyenneté**

Axes 2021-27 priorisés collectivement lors de la concertation menée

Conférence des Maires du PETR

La Conférence des maires, dont le rôle est consultatif, est l'organe d'orientation stratégique du PETR. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Ce sont les 50 maires des communes du PETR qui constituent la Conférence des maires.

Elle s'est tenue le 6 juillet à Aubais en présence de plus de 40 personnes représentant toutes les communautés de communes et de représentants du Conseil de Développement.

Les agents ont présenté le projet de territoire, leur mission et les résultats de l'année en cours.

Le Conseil de développement et plus particulièrement son président, Claude Constant, ont tenu à présenter les 3 commissions constituées et leurs travaux sur l'Eau, la Mobilité, le Photovoltaïque et une synthèse de leurs recherches/réflexions.

- Commission EAU (potable) : diagnostic, rencontres des acteurs de la filière, ont aboutis à 3 axes de réflexion : La quantité d'eau à fournir aux populations, la préservation ou l'amélioration de la qualité de cette eau, la sécurisation des dispositifs de stockage et de distribution.
- Commission MOBILITE : pour éviter de se disperser la commission a travaillé prioritairement sur le thème Transport et notamment de la circulation routière. La réflexion s'est portée sur le covoiturage et en particulier les aires de covoiturage pour aboutir à des propositions concrètes en partenariat avec les parkings privés notamment.
- Commission PHOTOVOLTAÏQUE : après une analyse des différents systèmes de production et de consommation, la commission propose des solutions et des exemples aux collectivités.

Journée d'information des élus

Le 6 juillet à Aubais également, à l'occasion d'un comité syndical, les élus étaient invités à une journée d'information sur les missions, les dossiers en cours. Ils ont pu échanger directement avec les agents sur leurs projets.

Le personnel du PETR

Au 31 décembre, l'effectif du PETR était presque au complet avec 7/8 agents et 2 personnes mises à disposition. L'année 2022 a donc été marquée par le recrutement d'un agent en remplacement sur l'animation/gestion du fonds européen FEAMPA suite à la démission de l'agent en poste en juillet.

A noter également la transformation du poste pour l'animation du Plan Alimentaire Territorial en poste permanent et la titularisation de l'agent en charge du patrimoine au grade d'attaché territorial du patrimoine.

La réflexion sur la mise en place du télétravail a été menée, aboutissant à un règlement de mise en œuvre voté en juillet.

Également en juillet fut voté le forfait mobilités durables et l'indemnisation des titres de transport.

Le PETR est également présent sur les rencontres d'information organisées par le CDG30.

La communication

Le PETR s'attache à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte. L'accent a été mis sur le projet « Manades je vous aimeuuu ! » porté par les CC et le PETR avec les fonds LEADER.

Le site internet informe régulièrement des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité. L'espace documentaire du site internet est le lieu où les élus peuvent retrouver par exemple les convocations, les délibérations, les comptes rendus ou des informations sur les différents fonds européens.

La page Facebook est régulièrement mise à jour et alimentée par les actualités du PETR. Le passage dans la presse locale et institutionnelle a largement été soutenu tout au long de l'année 2022.

Le contrat avec l'agence Ecomnews a permis de relayer l'ensemble des articles et de réaliser 5 reportages vidéo vivement partagés.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La volonté des élus du PETR d'une meilleure représentativité des territoires et d'une sélection nouvelle des candidats, ont apporté une nouvelle dynamique partenariale "public-privé". Les 20 membres constituant le conseil de développement ont formé des commissions de travail et choisi les thématiques à aborder à savoir :

- La mobilité (avec la mise en place du covoiturage,
- L'alimentation et la sécurisation en eau potable,
- Le déploiement du photovoltaïque pour les collectivités territoriales.

Chaque commission travaille en autonomie et se retrouve une fois par trimestre pour faire le point sur l'avancement de ses travaux :

Trois réunions plénières se sont tenues en 2022 en présence de M. Philippe Gras, Vice-Président délégué au conseil de développement et M. Claude Constant, président de l'instance en question, le 7 février, 7 juin et 7 novembre 2022.

Une présentation plus complète aux élus du PETR s'est déroulée le 6 juillet 2022 à l'occasion de la Conférence des Maires à Aubais. Après une année de travail assidue d'investigation sur le terrain, le Conseil de Développement a également initié en fin d'année une tournée des communautés de communes pour partager les premières conclusions de ses travaux. Deux présentations se sont tenues :

- Le 1^{er} décembre 2022 en bureau communautaire de la CC Terre de Camargue à Aigues-Mortes,
- Le 15 décembre 2022 en conseil communautaire de la CC Rhône-Vistre-Vidourle à Gallargues-Le-Montueux.

Les commissions se déplacent également sur rendez-vous en mairie pour échanger avec les élus locaux et rentrer plus dans le détail comme cela s'est opéré :

- Pour la commission photovoltaïque :
 - Le 23 novembre à Aimargues
 - Le 7 décembre à Aubais
 - Le 8 décembre à Boisseron
- Pour la commission mobilités :
 - Le 19 décembre à la CC Pays de Lunel



Les membres du CODEV lors de la présentation à la CCRVV (photo : Midilibre)

Claude CONSTANT a également participé à la réunion de la coordination régionale des conseils de développement Occitanie, le 2 juin 2022 à Carcassonne, pour échanger avec les autres conseils institués à l'échelle des PETR, PNR ou communautés d'agglomération.

LE CLUB DES ENTREPRENEURS

Le club des entrepreneurs coanimé par le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault, compte 53 entreprises adhérentes, en évolution par rapport à 2021.

L'objectif du réseau est toujours de favoriser les échanges d'expériences entre chefs d'entreprises, de créer des courants d'affaires, de mener des actions communes. Le PETR a voulu faire des chefs d'entreprises des interlocuteurs privilégiés pour les projets concernant le territoire. Le Club se réunit régulièrement.

Cette année, porté par le dynamisme de son président Frédéric Rouvin (entreprise VP France à Beauvoisin), il a mené une réflexion sur un plan de communication qui devrait se mettre en place en 2023.

Il a accueilli le Rallye des réseaux de la CCI 30 à Aigues Mortes.

Rencontres du club des entrepreneurs 2022

Les chefs d'entreprises ont pu échanger et découvrir de nouvelles entreprises lors de :

- 4 repas,
- 4 visites d'entreprise : CROUSTISUD à Mudaison, Domaine viticole RENOUEAU à Vauvert, CAFE GORILLES à Calvisson, THALAZUR à Port Camargue.



LE GUICHET RENOV'OCCITANIE

Le CAUE du Gard a fait évoluer son service de conseils aux particuliers en matière de rénovation énergétique, en transformant son Espace Info-Energie en Guichet Unique de la Rénovation Énergétique « Rénov'Occitanie - Sud-Gard ».

Les EPCI gardoises du PETR ont souhaité accueillir ce service au plus près des habitants dès le 2 novembre 2021. Deux agents sont mis à disposition au siège du PETR et tiennent des permanences sur le territoire.

Objectifs du guichet Rénov'Occitanie

- Diffuser l'information technique, économique, juridique et financière relative à la rénovation énergétique des logements.
- Informer tout d'abord les ménages sur les dispositifs d'aides mobilisables en fonction de leurs profils de revenus, statuts, situations fiscales et des travaux prévus.
- Prodiguer des conseils techniques sur le choix des matériaux et équipements pouvant être mis en œuvre en fonction des caractéristiques du logement et renseigner sur les critères de performances à respecter pour obtenir les aides.
- Encourager les ménages qui le souhaitent à se lancer dans un parcours de rénovation globale qui permet au-delà des différents « gestes » de rénovation réalisés étapes par étapes (changement de chaudière, isolation des combles ou des murs, ventilation, etc.), de combiner en une fois plusieurs postes de travaux garantissant au logement d'être plus performants, confortables et économes.

En 2022, le guichet a tenu 2 permanences mensuelles sur rendez-vous sur les communes de Calvisson, Sommières, Gallargues-Le-Montueux, Vergèze, Aimargues, Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi. Il peut être également contacter par téléphone ou formulaire sur internet.

Plusieurs ateliers ont été proposés à destination du public sur l'installation de panneaux photovoltaïques, ainsi qu'aux professionnels de l'immobilier sur les aides et les conseils à donner au moment de l'achat d'un bien.

Une exposition a également été mise à disposition du territoire et ses collectivités. Cette exposition itinérante réalisée par le CAUE du Gard et les conseillers du Guichet Rénov'Occitanie a pour vocation de sensibiliser le public sur les qualités propres des constructions anciennes et sur les pratiques à adopter pour les améliorer.

Un premier comité de pilotage pour les actions territoriales 2022 se tiendra dès janvier 2023. Des ateliers « Jeudis Réno' » seront proposés au public pour participer à un cycle de 5 ateliers sur la rénovation énergétique des logements. Les rencontres « Jeudis Réno' » seront déclinées sous forme de 5 thématiques mensuelles animées de février à juin 2023 sur les communes dans l'ordre chronologiques :

- Atelier 1 : Gallargues-Le-Montueux, Vauvert,
- Atelier 2 : Sommières, Saint-Laurent d'Aigouze,
- Atelier 3 : Vergèze, Vauvert,
- Atelier 4 : Calvisson, Aigues-Mortes,
- Atelier 5 : Uchaud et Aigues-Mortes.

LA CONTRACTUALISATION

Elle gravite autour de 2 contrats : le contrat de relance et de transition écologique (partie gardoise avec les Préfectures du Gard et de Région) et le contrat territorial Occitanie (Région).

Le PETR est devenu une interface et un interlocuteur privilégié entre les collectivités, la préfecture et la Région. Le guide des aides réalisé à destination des élus du territoire est en cours d'actualisation pour début 2023. Ce répertoire rassemble les aides financières accessibles aux Collectivités territoriales (Département, Région, Etat, Fonds européens).

A) Le contrat de relance et de transition écologique

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) prend la suite du Contrat de ruralité conclut avec l'Etat sur la période 2017-2020.

Prévu pour la durée du mandat 2021-2026, avec pour ambition de s'adapter aux évolutions du territoire et d'avoir un impact mesurable sur les services rendus à la population et aux acteurs socio-économiques en termes de développement durable, le CRTE définit trois priorités :

- **La transition écologique**, afin notamment d'accompagner les initiatives en matière de performance énergétique des bâtiments, de sobriété foncière ou de mobilités durables, dans la continuité des documents-cadre existants (SCoT, PCAET...),
- **Le développement économique**, en soutien aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie, au tourisme ou aux filières productives maritimes et agricoles, tous impactés par la crise sanitaire,
- **La cohésion sociale et territoriale**, avec pour objectif de renforcer l'accès pour tous aux services publics et à lutter contre les inégalités.

Le CRTE Vidourle Camargue comprend **un programme d'actions qui sera révisé chaque année** suivant la confirmation des projets recensés et des possibilités d'engagement des partenaires financiers.

La stratégie et ses orientations, définies et validées par l'ensemble des partenaires, permet aux collectivités de présenter des **opérations pouvant bénéficier d'une subvention, au titre de financements de l'Etat** tels que la DETR (Dotation aux Equipements pour les Territoires Ruraux) ou la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), mais aussi des appels à projets spécifiques en lien avec le Fonds Vert par exemple. Il intègre également **les programmes nationaux** mis en œuvre par l'Etat : Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, NPNRU...

Les projets d'investissement et/ou d'aménagement doivent s'inscrire dans cette stratégie selon un des **six axes** définis localement :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou rendre le territoire plus autonome et vertueux
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire

Le CRTE présente donc les priorités thématiques du territoire, qui pourront être ajustées en continu à travers des mesures d'impacts et de résultat, notamment via la mise à jour d'un **état écologique du territoire** et la définition de résultats. Cette actualisation sera mise en œuvre par une gouvernance représentative des différents partenaires, à travers un Comité de pilotage et de suivi.

Ce contrat s'est signé le 17 décembre 2021 et s'est mis en œuvre pour sa première programmation en 2022. Pour ce faire, un comité technique a eu lieu en présence des services de la Préfecture du Gard, de la Région Occitanie et du Département du Gard, et des EPCI signataires, le 3 février 2022 à Aimargues.

La programmation a ensuite été actée lors d'un comité de projets qui s'est tenu le 23 mars 2022 en Préfecture du Gard à l'invitation de M. LOISEAU, Secrétaire Général de la Préfecture. Il a permis de présenter à l'ensemble des Présidents des EPCI signataires du CRTE Vidourle Camargue les fléchages retenus pour accompagner financièrement les opérations présentées sur le territoire.

Le PETR a également participé en visioconférence au Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT1) du Gard, le 17 février 2022. Le CLCT associe les représentants des collectivités territoriales, les opérateurs partenaires de l'ANCT et acteurs locaux de l'ingénierie publique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Vidourle Camargue, les actions accompagnées par l'Etat au titre de l'année 2022 font l'objet d'une convention financière annuelle.

Pour 2022, le CRTE Vidourle Camargue comptabilise donc le soutien par l'Etat de 22 opérations pour un montant total de subvention de 2 099 082 €.

La déclinaison de ces attributions se décline de la manière suivante :

- **DETR : 14 opérations > 1 386 916 €**
- **DSIL : 5 opérations > 331 488 €**
- **PITE : 2 opérations > 312 173 €**
- **FNADT Tourisme > 1 opération : 68 505 €**

Pour rappel, les chiffres clefs du Contrat de ruralité 2021 : 24 opérations soutenues pour un montant total de subvention de l'Etat de 1 475 140 € (dont 1 160 000 € de DETR et 312 400 € de DSIL)

A souligner également dans le cadre du CRTE Vidourle Camargue, deux actions coordonnées par les services du PETR Vidourle Camargue sur le thème de la transition énergétique :

- **Une réunion d'information et d'échange sur la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics**, le 15 septembre 2022 à Codognan. A cette occasion les accompagnements techniques et financiers à disposition des communes ont pu être présentés en lien avec les partenaires de la transition écologique du niveau régional au niveau local : Territoires Energies 30, AREC, Banque des territoires, Hérault énergies, ADEME, Région Occitanie, et le réseau chaleur renouvelable 30 animé par la CCI du Gard. Cet événement a mobilisé 80 participants,
- La signature par le Président Pierre MARTINEZ à l'occasion du Salon des Maires et des présidents d'intercommunalités à Paris d'un **partenariat avec Enedis** concernant le contrat

¹ Instance de dialogue et d'échanges, ce comité a pour objectif pour définir les orientations des travaux de l'Agence dans le département. Il permet d'identifier les ressources mobilisables au niveau local et de coordonner les différents acteurs de l'ingénierie territoriale du département, pour assurer une offre complémentaire dédiée à l'aménagement du territoire et à la mise en œuvre de projets locaux.

de relance et de transition écologique CRTE sur le territoire du PETR Vidourle Camargue en présence de Marianne LAIGNEAU, Présidente du directoire d'Enedis. Cette convention permet la mise à disposition de données à jour sur l'énergie à l'échelle du territoire. A cette occasion, Pierre MARTINEZ a pu assister à des échanges sur les problématiques de l'énergie avec les élus et parlementaires Gardois.



Réunion d'information à Codognan (photo : Midi Libre)



Signature de la convention avec ENEDIS (photo : PETR)

B) Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre

Dans le cadre de sa délibération en date du 16 décembre 2021 pour l'approbation des orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028, **le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire.**

En ce sens, le 5 avril 2022 à Aimargues en présence de Florence BRUTUS, Vice-Présidente à l'aménagement du territoire, la Région Occitanie a lancé le 1^{er} comité de pilotage pour l'élaboration du CTO Vidourle Camargue 2022-28 sur la base des orientations et principes pour la nouvelle génération des politiques contractuelles et plus précisément sur le **référentiel du Pacte Vert Occitanie 2040.**

L'ambition de cette nouvelle génération repose sur une déclinaison de 7 objectifs (six territoriaux et un transversal) pour **promouvoir un nouveau modèle de développement, réussir le rééquilibrage territorial et favoriser la résilience des territoires**, à savoir :

- S'adapter au changement climatique
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

Pour ce faire, le PETR Vidourle Camargue a mobilisé au cours de l'année trois comités techniques pour construire ce cadre contractuel :

- 29 mars 2022,
- 22 juin 2022,
- 27 juillet 2022.

Les concertations ont été mutualisées avec la refonte du programme européen LEADER autour de trois journées de mobilisation qui se sont tenues à Codognan, Sommières et Lunel.

Ce travail technique a été entériné par un comité de pilotage de validation qui s'est tenu le 9 septembre 2022 à Aimargues. Ce nouveau contrat s'articule autour d'une stratégie partagée et commune au CRTE Vidourle Camargue composée de six axes :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou rendre le territoire plus autonome et vertueux
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire



Présentation du PACTE VERT à Sommières
(photo : PETR)



Réunion de lancement du dialogue contractuel
(photo : PETR)

Le contrat territorial Occitanie constitue **une feuille de route partagée** entre le Projet de Territoire du PETR et les orientations stratégiques départementales (Gard) et est **intégrateur de l'ensemble des politiques d'action de la Région** (notamment la politique Bourgs-Centres 2022-2028). Il s'appuie sur une gouvernance ouverte et participative : un Comité Territorial de Pilotage, un Comité Participatif Citoyen Local (conseil de développement du PETR) et la Conférence des Maires.

Le contrat cadre sera le socle de la mise en œuvre du programme pluriannuel de projets et d'investissement (PPPI) pour **un dialogue de gestion annuel concluant sur un programme opérationnel** (financements attribués aux collectivités).

Les projets devront contribuer substantiellement à au moins l'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert et ne nuire à aucun des autres objectifs pour être qualifiés dans le cadre des dispositifs financiers régionaux.

Sur le territoire Vidourle Camargue les signataires du CTO sont : le PETR (chef de file), les 5 EPCI membres, le Département du Gard et la Région Occitanie et formeront le comité de pilotage dont le

rôle sera d'identifier et sélectionner les projets notamment au regard de leur maturité et du référentiel du Pacte Vert présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel.

Chaque partenaire a délibéré pour adopter le contrat cadre, la Région a validé en commission permanente le CTO Vidourle Camargue le 19 décembre 2022.

L'année 2022 a donc été une année de renouvellement des cadres contractuels avec la Région Occitanie. Une première programmation opérationnelle 2022-2023 devra être effective pour le premier trimestre 2023, pour une reprise de l'attribution des fonds régionaux sur le territoire.

Pour rappel, l'animation du PETR sur son territoire via la contractualisation, avait permis en 2021 de faciliter l'accès au financement et le traitement des dossiers pour plus de 2,7 millions d'euros de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

FONDS EUROPEENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENTS (FESI)

L'année 2022 était une année charnière pour l'ensemble des fonds européens. Alors que la programmation LEADER 2014-2022 amorçait sa clôture, une démarche de candidature a été conduite par le Groupe d'Action Locale (GAL) Vidourle Camargue pour porter le programme 2023-2027. En parallèle, le territoire a été lauréat pour l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), déclinaison territoriale du FEDER. Enfin, le DLAL FEAMPA est en cours de conventionnement avec la Région Occitanie pour poursuivre le développement de l'économie bleue sur le territoire sur la période 2021-2027.

A) Le programme européen LEADER 2014-2022

1) Animation de la fin de programme

En 2022, le Groupe d'Action Local (GAL) Vidourle Camargue a été sollicité par une cinquantaine de porteurs de projet. 34 d'entre eux ont été réorientés vers d'autres dispositifs d'aide, tandis que 20 projets ont été pris en charge par l'équipe et ont obtenu un avis favorable des membres du GAL.

Le GAL a soutenu 35 projets en votant 776 480 € de subvention en 2022 (*voir liste des dossiers programmés en annexe*). S'agissant de la dernière année pour voter les aides LEADER sur la période 2014-2022, le GAL est parvenu lors de sa dernière séance du comité de programmation du 14 décembre 2022, à atteindre une consommation de 100% des crédits européens FEADER du dispositif. Cela représente 3 102 000€ alloués à 130 initiatives locales sur l'ensemble de la période.

2) Candidature au programme LEADER 2023-2027

En octobre 2022, le PETR Vidourle Camargue a renouvelé sa candidature au dispositif LEADER auprès de la Région Occitanie. Une série de 13 ateliers de concertation (150 participants), des comités techniques et de pilotage ont permis de définir une nouvelle stratégie LEADER pour la période 2023-2027. Un comité de sélection régional a attribué en décembre une excellente note de 89/100 à la candidature du territoire. L'attribution de la dotation FEADER à disposition du GAL Vidourle Camargue sera votée par la Région Occitanie début 2023. Le conventionnement du programme devrait s'échelonner courant du premier semestre 2023.

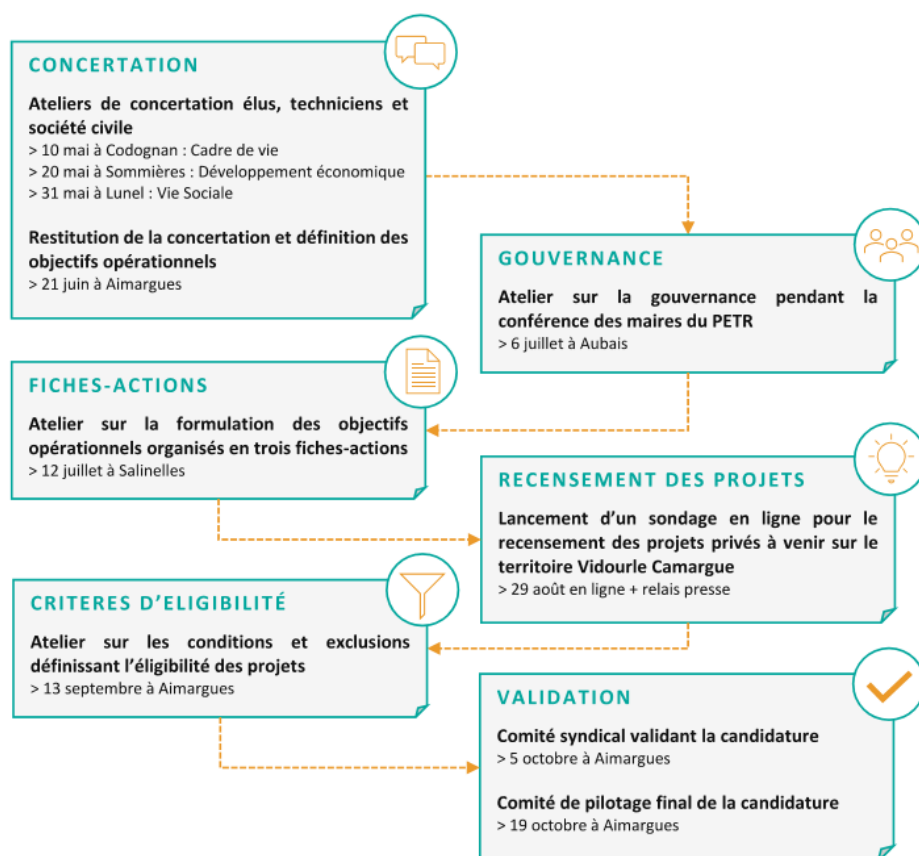


Figure 1 - Récapitulatif de la démarche de concertation

3) Evènements organisés, communication, coopération

Projets de Coopération

1. Coop Carto

La coopération « Valorisation des patrimoines par la cartographie participative » lancée en 2018 s'est achevée en 2022. Le site Internet ressource créé par la coopération a également été mis en ligne et le Collectif des Garrigues a pu tester l'usage de la cartographie participative avec plusieurs groupes, notamment avec les enfants du Centre socio-culturel de Marsillargues autour d'une chasse au trésor patrimoniale.

2. Le Comporte – le sac à dos de l'œnotouriste

Le PETR est l'un des 4 territoires porteurs de projet dans le cadre de la coopération intitulée « Le Comporte, le sac à dos de l'œnotouriste - valorisation réciproque entre destinations touristiques ». Il s'agit d'un outil d'interprétation du vignoble qui s'est achevé en 2022. Les premiers retours d'expérience montrent que le concept est très qualitatif, mais qu'il manque d'une animation à destination des ambassadeurs « Vignobles et Découvertes ». Une deuxième phase de la coopération est envisagée en 2023 par l'ensemble des partenaires.

3. Ecoopact

Cette coopération entre éco-acteurs de 3 réserves de biosphères (Camargue, Gorges du Gardons et Mont Viso) a démarré ses actions de mutualisation en 2021 et a poursuivi en 2022 par le déploiement d'actions de promotion du réseau.

Communication

« Manade je vous aimeuuuh ! », Plan de soutien aux traditions camarguaises

Les 5 communautés de communes du PETR se sont fédérées autour d'un plan de soutien aux traditions camarguaises à travers l'événementiel « Manades, je vous Aimeuuuh ! ». L'objectif était de rendre visible les traditions et de consolider financièrement les manades. 22 manades ont ouvert leurs portes à près de 4 000 participants. Cette action a été l'occasion de partenariats avec Midi Libre et France Bleue Gard Lozère et la diffusion de plus de 100 publications dans la presse, les médias et les réseaux sociaux.



LES CHIFFRES CLES LEADER DE L'ANNÉE 2022

100% de l'enveloppe financière programmée
3 coopérations entre territoires
5 Comités techniques et 5 Comités de programmation
35 projets examinés en comité de programmation

Les enjeux 2023

L'année 2023 sera marquée par le conventionnement puis le démarrage d'une nouvelle programmation LEADER pour les 5 années à venir (2023-2027).

Pour ce faire, l'animation du GAL et du comité de programmation portera son effort sur :

- La mise en place de la gouvernance du GAL en formant ses membres aux procédures et à l'esprit LEADER,
- L'identification et l'accompagnement des projets exemplaires correspondants à la stratégie du GAL 2023-2027, notamment grâce à une animation spécifique à visée des projets de « tiers-lieux » et de « mobilité du quotidien »,
- La promotion des actions du GAL, de l'intervention de l'Union Européenne et des projets soutenus, avec le concours d'un stagiaire en communication.

Annexe 1 LEADER : La liste des dossiers programmés en 2022

Fiche-action 1 Entrepreneuriat

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Distribution de pain dans les villages	Comiotto SAS	9 986,76 €
Acquisition d'un outil de coupe de la sagne	Roseaux du midi	19 574,44 €
Livraison écologique en vélo cargo	Pignon Express	2 810,32 €
Distribution automatique de produits locaux	Click Concept	22 600,00 €
Emergence du PAT à l'échelle du PETR	PETR Vidourle Camargue	20 50,40 €

Fiche-action 2 Tourisme

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Itinéraire « Détours Savoir-Faire »	Chambre Métiers Artisanat 30	18 985,20 €
Jeux numériques pour la découverte d'Aigues-Mortes	OT d'Aigues-Mortes	18 050,04 €
Extension de l'hôtel	Le Spinaker	25 000,00 €
Chambre d'hôtes flottante Rêves d'O	Mme Sandrine Curati-Rios	20 000,00 €
Sentier pédagogique de la manade	SAS Mas de la Comtesse	7 318,72 €
Location de bateaux électriques	EURL Felix Thierry	14 938,88 €
Location de vélos électriques	SARL VAE	23 992,44 €

Fiche-action 3 Employabilité

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
///	///	///

Fiche-action 4 Vivre ensemble et cadre de vie

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Parc public "Le Jardin Grégoire"	Commune de Vauvert	25 600,00 €

Fiche-action 5 Patrimoines

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Restauration de la toiture du temple	Commune de Beauvoisin	40 000,00 €
Travaux de façade de l'église	Commune de St-Laurent-d'Aigouze	13 912,00 €

Fiche-action 6 Coopération

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Réseau des Réserves de biosphères	SM Camargue Gardoise	12 872,80 €

Fiche-action 7 Animation GAL

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Animation GAL 2022	PETR Vidourle Camargue	77 227,48 €

B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER

La Région a lancé le 15 juin 2022 l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) au titre des ATI sur la Priorité 5 du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027.

L'ATI ne dispose pas d'une enveloppe dédiée pour le territoire sur une période donnée comme le DLAL-FEAMPA ou le programme LEADER.

Elle permet d'avoir un droit de tirage dans l'objectif stratégique 5 du programme FEDER intitulé « Une Europe plus proche des citoyens ». Cet objectif vise à promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources. Il soutient les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Le territoire Vidourle Camargue s'est positionné sur cet AMI. La candidature établie s'est basée sur la même stratégie et gouvernance que celles du CTO et permettra aux communes (urbaines et rurales) et EPCI du territoire d'émarger sur la typologie d'actions suivante :

- Action 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Action 2 : Lutter contre la désertification médicale,
- Action 3 : Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées,
- Action 4 : Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous,
- Action 5 : Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales.

À la suite de la validation du comité de pilotage du 9 septembre 2022 (commun avec le CTO), le dossier de candidature a été déposé auprès de l'Autorité de gestion (Région Occitanie) le 16 septembre selon le calendrier imposé.

Le territoire a été sélectionné et est lauréat de l'ATI FEDER à la suite de la délibération de la Région Occitanie du 19 décembre dernier.

Le démarrage du programme est prévu au 1^{er} janvier 2023, à noter que les opérations prêtes à partir peuvent faire l'acte d'un pré-dépôt par l'intermédiaire d'un courrier d'incitativité et fiche de pré-dossier. Une convention d'association sera à signer avec la Région Occitanie pour la mise en œuvre de ces fonds.

C) Le programme DLAL FEAMPA GAL Pêche et Aquaculture

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture

FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture

Le PETR a été lauréat d'une enveloppe de 564 650 € FEAMP sur la stratégie « Maintenir les équilibres et transmettre les richesses halieutiques », à répartir pour la période 2014-2020. A noter qu'en 2020, un dégageant d'office a pénalisé l'enveloppe FEAMP à l'échelle nationale, venant ainsi réduire l'enveloppe finale du GALPA à hauteur de 541 939,45 €. La période réelle de programmation s'étend sur 2016-2021 et les paiements courent jusqu'à 2023. En effet, tous les dossiers ont dû être programmés fin mai 2021 et pourront être payés jusqu'au 31 décembre 2023.

Fort de son expérience avec le FEAMP 2014-20, le GALPA a renouvelé sa candidature pour la nouvelle édition du FEAMPA pour la période 2021-2027 avec une stratégie remise à jour : « Accroître la résilience de l'économie bleue face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de demain ». Validé par le comité de pilotage du GALPA composé d'acteurs publics et privés de l'économie bleue du territoire, cette stratégie se décline en 3 priorités :

- Priorité 1 : Encourager une production alimentaire durable,
- Priorité 2 : Développer les savoir-faire des Hommes et des équipements spécifiques à l'économie bleue,
- Priorité 3 : Conserver et restaurer la biodiversité, les écosystèmes et le patrimoine marin.

1) Animation et sélection des projets

Poursuite du suivi des dossiers FEAMPA 2014-2020 en cours

Durant l'année 2022, le suivi des dossiers de demande de paiement s'est poursuivi dans le cadre du programme FEAMPA 2014-2020.

En fin d'année, 8 dossiers sur les 28 déposés tout au long de la programmation ont été soldés. Ces derniers sont répartis comme suit : 3 projets sur la fiche « Consolidation et promotion de la filière pêche et aquaculture », 1 projet sur la fiche « Compétences et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture », 3 projets sur la fiche « Gestion et valorisation des ressources et de leur environnement en privilégiant l'opérationnalité et l'échelle locale », 1 projet sur la fiche « Fonctionnement du GALPA » et un projet sur la fiche « Coopération ».

	Intitulés des projets	Montants FEAMPA soldés	Montants REGION attribués
Fiche action 1 « Consolidation et promotion de la filière pêche et aquaculture »	De la terre à la mer (SOCOMAP)	23 480,00 €	23 480,00 €
	Investissement pour la promotion des produits de la mer Méditerranée lors de salons	2 531,56€	2 531,56 €
	Les 10 ans des Graulinades	20 001,77€	11 411,29 €

Fiche action 2 « Compétences et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture »	Etude de faisabilité d'un parcours de découverte "CITE DE LA PECHE ET DES PECHEURS" au Grau-du-Roi	9 400,00 €	4 700,00 €
Fiche action 3 « Gestion et valorisation des ressources et de leur environnement en privilégiant l'opérationnalité et l'échelle locale »	Durabilité et polyvalence des petits métiers (OP du Sud)	10 049,75 €	10 049,75 €
	Recyclage des engins de pêche (Cépralmar)	19 237,15 €	19 237,15 €
	IN OVO 2 (Cépralmar)	29 281,08 €	29 281,08 €
Fiche 4 « Fonctionnement du GALPA »	Animation 2021 (PETR)	14 490,00 €	4 347,00 €

L'aide versée FEAMPA pour l'ensemble de ces projets représente un montant de 128 471,31 € pour une aide régionale cumulée de 105 037,83 €. Le paiement de ces 8 dossiers FEAMPA représente 24% du montant de l'enveloppe financière attribuée au GALPA Vidourle Camargue, qui était de 541 939,45 € sur la période 2014-2020.

Concernant les 5 derniers projets déposés sur la programmation 2014-2020, les plus avancés ont fait l'objet d'un accompagnement dans le cadre de leur demande de paiement en 2022. Les dossiers restants engageront cette procédure en 2023. Le montant total FEAMPA restant à payer est de 200 100,91 € (hors sous réalisation).

Fin 2022, le GALPA fait état d'un montant total consommé FEAMPA de 541 539,37 €, soit 99.9% du montant total de l'enveloppe financière attribuée au GALPA Vidourle Camargue pour 28 dossiers. Ce pourcentage intègre les sous réalisations. La Région est intervenue à hauteur de 471 452,02 €, soit **tous les financements confondus un montant de 1 012 991,39€ sur la période 2014-2020.**

L'année 2022 a également été marquée par la publication du magazine « Gens de mer et de lagunes ». Ce projet porté par le PETR Vidourle Camargue et issu de la fiche « Coopération » avait pour objectif de mettre en avant les activités de pêche et d'aquaculture en présentant les projets menés en faveur du « Maintien des équilibres et de la transmission des richesses halieutiques », ligne directrice de la stratégie GALPA FEAMPA 2014-2020.

Evaluation de la programmation FEAMPA 2014-2020 : un bilan qualitatif et quantitatif positif

Dans le cadre du suivi du programme FEAMPA, une évaluation finale a été menée.

Celle-ci a fait état d'un bilan général quantitatif et qualitatif positif. Les fonds attribués au GALPA Vidourle Camargue ont permis de mener à bien des projets variés couvrant différents besoins du territoire. Un des enjeux majeurs de la programmation 2021-2027 sera d'élargir le périmètre d'intervention du fonds FEAMPA à la cinquantaine de communes que compte le GALPA Vidourle Camargue. L'impact du programme sur le territoire a été évalué au travers de certains critères économiques, sociaux et environnementaux. Cette analyse a mis en évidence que la future stratégie du territoire 2021-2027 devra élargir son champ d'actions pour répondre à davantage de besoins. C'est la raison pour laquelle le territoire GALPA Vidourle Camargue souhaite se tourner vers des thématiques d'avenir : développer les savoir-faire des Hommes et des équipements spécifiques à l'économie bleue, encourager une production alimentaire durable et conserver et restaurer la biodiversité, les écosystèmes et le patrimoine marin.

Le GALPA Vidourle Camargue, territoire lauréat pour la programmation FEAMPA 2021-2027

Courant 2022, le GALPA Vidourle Camargue a répondu à l'appel à projet DLAL FEAMPA et a été retenu pour poursuivre la programmation sur la période 2021-2027. La nouvelle stratégie du territoire vise les objectifs suivants : encourager une production alimentaire durable, développer les savoir-faire des Hommes et des équipements spécifiques à l'économie bleue, conserver et restaurer la biodiversité, les écosystèmes et le patrimoine.

Une enveloppe de 580 000 € a été attribuée au GALPA Vidourle Camargue pour mettre en œuvre sa stratégie déclinée en 5 fiches actions :

- Fiche action 1 : Consolidation et promotion de la filière pêche et aquaculture
- Fiche action 2 : Compétences et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture
- Fiche action 3 : Gestion et valorisation des ressources et de leur environnement en privilégiant l'opérationnalité et l'échelle locale
- Fiche action 4 : Fonctionnement du GALPA
- Fiche action 5 : Coopération

Bien que la convention relative à la mise en œuvre du DLAL FEAMPA ne sera signée qu'en 2023, les dossiers de demande de subvention peuvent d'ores et déjà être déposés auprès des services de la Région Occitanie. Au préalable, une fiche de présentation des projets est à déposer auprès du GALPA Vidourle Camargue, qui analysera en partenariat avec les services de la Région, l'éligibilité du projet par rapport à la stratégie régionale et territoriale.

Pour rappel, seules les dépenses réalisées après la réception de l'accusé de réception du dossier seront éligibles.

Gouvernance et animation du programme DLAL FEAMPA 2021-2027

Le travail de composition du Comité de Sélection a été initié en 2022, il sera poursuivi en 2023. Ce dernier sera composé d'un collège public, d'un collège privé et de membres invités à titre consultatif. Ce comité aura pour rôle d'examiner et de sélectionner les projets, d'assurer le suivi de l'avancée du programme par rapport aux priorités de la stratégie. Cette instance sera également un lieu de débat pour favoriser l'émergence de projets et de lieu de diffusion d'informations.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par le départ du gestionnaire animateur M. Louis-Vincent Lepeu. Le recrutement d'un nouveau chargé de mission a été lancé au cours du deuxième semestre 2022. Mme Ludivine Jouve a été retenue, elle a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2023.

Au total 776 480 € ont été programmés sur le territoire en 2022 via les programmes européens territorialisés ce qui porte le ratio avec les contrats avec l'Etat et la Région (2 099 082 euros) comme suit :

Au total pour 1,90€ de cotisation par habitant, ce sont 19 € financés sur le territoire par la Région, l'Etat et l'Europe via le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural en 2022 !

*En moyenne via la contractualisation hors aides départements sans valoriser les financements attirés par les autres missions du PETR (PAT, tourisme et patrimoine).
A noter l'absence de programmation CTO et FEAMPA en 2022*

LA MISSION PATRIMOINE

Rappel : La sauvegarde et la valorisation du patrimoine reposent sur deux axes validés dans le cadre de la mission : L'inventaire, son utilisation et sa communication et la stratégie de conservation et de valorisation mise en place comprenant l'aide locale au montage de projets et les labellisations pouvant être obtenues, de proximité comme de rayonnement national.

La mission patrimoine a constitué depuis 2008 un réseau de correspondants patrimoine très actif qui participe aux deux axes.

A) Inventaire du patrimoine, communication

L'inventaire est à jour sur l'ensemble des 50 communes. Sa présentation a été restructurée en vue d'une compatibilité avec le cahier des clauses scientifiques et techniques (CCST) de l'Inventaire Général Régional d'Occitanie (IGR), en vue d'une demande de convention. Les documents réalisés doivent pouvoir être utilisés par le portail GERTRUDE de l'inventaire ou la base POP nationale.

Le ministère de la Culture conserve l'inventaire du patrimoine culturel immatériel et mémoriel. Le SRA conserve l'exclusivité des données archéologiques fournies.

La Région Occitanie ayant publié le renouvellement de sa doctrine patrimoine et inventaire en décembre 2022, il n'a pas été possible d'élaborer un principe de contractualisation durant cette année essentiellement consacrée à la rédaction de la candidature finale du PAH du territoire. Le projet de contractualisation est reporté à 2023.

En 2022 l'inventaire a principalement été utilisé pour l'instruction de la candidature au Label PAH ce qui a permis de renouveler sa nomenclature en vue des contractualisations futures. Dans les annexes détaillées de la candidature au PAH, l'inventaire par commune et par genre doit être joint. Les annexes ont été intégralement rédigées en 2022. La présentation a permis la refonte des grilles de recensements, en 5 grilles de gestion : 1 inventaire architectural, 1 fiche par commune, et 4 fiches thématiques patrimoniales regroupant le détail sur toute les communes soit : les antiquités et objets d'art, le PCI, le patrimoine mémoriel et le patrimoine archéologique. Seule la première grille concerne la contractualisation avec l'IGR Occitanie, les 4 autres concernent le ministère de la Culture. Elles sont support possible de contractualisation d'actions dans le cadre d'une labellisation PAH obtenue.

Mise en ligne de l'inventaire : Inchangée depuis 2021. Mise en ligne des nouvelles grilles d'inventaire par communes prévue en 2023.

Exposition sur les grandes figures du PETR : A été présentée sur 4 communes durant 10 mois en 2022 : Aigues-Mortes (la Marette), Beauvoisin, Sommières, Fontanès.

Animation/Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine

Participation aux ateliers de rédaction de la candidature en Pays d'Art et d'Histoire, mobilisation des correspondants par secteur pour les réunions de concertation /rédaction de PAH organisées en septembre 2022.

Contribution à l'élaboration du chemin des huguenots (projets de boucles et informations fournies pour la rédaction du topoguide national en cours d'élaboration sur 2023 (Gestion départementale).

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

1) Instruction du label Pays d'Art et d'Histoire

Coordination de rédaction de la candidature

La DRAC ayant informé le PETR en avril puis confirmé en juin son possible passage lors de la prochaine réunion de la commission d'attribution du label sur la nouvelle procédure régionale devant se tenir en 2023, 70% du temps de travail de la mission patrimoine ont été consacrés à la rédaction finale de la candidature en partenariat avec l'agent détaché par la DRAC à l'instruction du dossier en 2019. Un dossier de 450 pages en 3 parties plus les annexes a été constitué sur la base d'un plan détaillé fourni par l'instructrice DRAC.

Un comité officiel de pilotage avait été constitué et validé par la DRAC en 2021. Deux élus démissionnaires ont été officiellement remplacés en 2022.

Les réunions de concertations/rédaction qui n'avaient pu être organisées en 2021 suite à la pandémie ont été organisées en septembre 2022. Une réunion du comité de pilotage le 10 octobre 2022 a permis la validation des contenus produits par les participants, dont la fourniture de documents par 14 structures partenaires intégrés ainsi que les demandes spécifiques remontées au comité de pilotage après les concertations. L'ensemble du dossier, après relecture par les services du PETR sera envoyé en début d'année 2023, la DRAC nous ayant informé du départ à la retraite de notre agent instructeur, dont le remplacement n'était prévu qu'en début d'année 2023.

Suivi de projets de conservation et valorisation dossiers en cours : 9 dossiers en 2022

- Temples de Beauvoisin, lancement campagne de mécénat, en 2022. (98 000 euros obtenu sur dossier de partenaire, 20 000 euros sur la ligne communale. Gestion des reports de subvention nationales et régionales avec la mairie. Poursuite sur 2023,
- Chemin des huguenots européens,
- Archives américaines de Psalmodi. Rapatriement à Saint-Laurent d'Aigouze. Transfert depuis les USA. Poursuite du projet,
- Etude de valorisation du manuscrit Sals (patrimoine républicain) Aigues-Vives, Maison Doumergue,
- Silos de Souvignargues aide à la réouverture des fouilles en vue d'une valorisation,
- Cimetière protestant privé Neel-Auzières Saint-Laurent-d'Aigouze. Aide à la conservation et valorisation du site mémoriel demandée par la mairie dans le cadre du chemin des huguenots qui traverse la commune. Dossier à poursuivre en 2023,
- Boisseron : création avec la mairie des panneaux pour un circuit de découverte du patrimoine communal,
- Chemin Jean Hugo, Lunel et environs. Dossier d'instruction Montpellier ville européenne et CCPL.

2) Mécénat 2022

La gestion du mécénat au dossier avec les communes concernées reste privilégiée. La réglementation imposant désormais le financement annuel d'un commissaire au compte, (2000 à 5000 euros), même pour les fonds dormant et inférieurs à 50 000 euros, la mesure a eu localement pour effet la fermeture des deux fonds de dotation d'Aigues-Mortes et Sommières. La structuration du mécénat dans le cadre d'une association Loi de 1901 d'intérêt public ou reconnue d'intérêt général, même si elle demande une gestion administrative plus complexe reste de loin la structure la mieux adaptée à la gestion de projets ruraux.

LA MISSION TOURISME

La convention de mise à disposition d'un agent Gard Tourisme n'a pas été reconduite en 2021 pour recentrer l'action départementale de l'agence. Cependant quatre actions subsistent sur le territoire.

1/ Vignobles & Découvertes

La destination Vignobles et Découvertes Vidourle Camargue est la 69ème destination œnotouristique française lauréate auprès d'Atout France, en partenariat avec Hérault Tourisme pour la partie Tourisme et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc pour la partie viticole.

Le projet mobilise plus d'une centaine d'acteurs du tourisme à l'échelle du territoire du PETR. Il déroule un plan d'actions sur 3 ans autour de 5 axes : la mise en réseau, la formation, la promotion, la commercialisation et la consommation responsable.

3 actions ont été mises en œuvre en 2022 : la mise en œuvre du sac œnotouristique à destination des familles (Le Comporte) et la mise à disposition d'une banque d'images et de vidéos pour la valorisation des vigneron·nes et l'animation d'ateliers pour la dynamisation du plan d'action à venir (2023-2026) puisqu'un dossier pour reconduire le label devra être déposé en juin 2023. Pour cela l'appui d'un stagiaire est prévu.



Le Comporte, sac de l'œnotouriste en famille ! (Photo PETR)

2/ Réseau des Ambassadeurs

Pour une meilleure coordination des actions, les réseaux d'ambassadeurs encadrés par le SM de la Camargue Gardoise et le PETR Vidourle Camargue ont fusionné. Une convention liant le PETR et le syndicat mixte fixe le cadre et les objectifs de cette fusion.

L'animation du réseau s'appuie sur un plan d'actions et la dynamique est assurée par la mobilisation d'un comité de suivi, constitué de représentants des socio-professionnels et des offices de tourisme du territoire.

3/ Réseau Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue

La dynamique des SRG s'appuie fortement sur le calendrier des actions de promotion qui se tiennent tout au long de l'année dans les différentes régions de France.

Cependant le SRG Taureau de Camargue n'a pu tenir son salon en octobre 2022 pour le plaisir de tous.

4/ Mobilisation des Offices de Tourisme de la destination dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques, d'élaboration de carte touristique et autres actions communes organisée dans le cadre de la commission tourisme qui s'est tenu à 2 reprises en 2022 pour faire les conclusions suivantes :

Le maintien de la commission tourisme avec ses actions phares mises en œuvre soit : l'animation du label Vignobles et découvertes et le suivi du Site Remarquable du taureau de Camargue. La question d'un réseau d'hébergeurs et prestataires comme celui des Ecopasseurs est à faire évoluer pour une meilleure réponse à l'ensemble des partenaires. Il est à distinguer 2 actions transversales dans l'animation d'une commission tourisme du PETR en réponse au besoin du territoire :

- Une coordination et un accompagnement autour des dispositifs Vignobles et découvertes, Site Remarquable du Goût et réseaux des prestataires et hébergeurs touristiques entre autres qui demandent un engagement fort aux offices de tourisme pour mutualiser et partager sur l'ensemble du territoire l'offre et échanger les flux de visiteurs. Cette animation territoriale à destination des professionnels et des acteurs institutionnels apporte également la possibilité de réunir les partenaires autour d'actions et d'outils partagés, portés et pris en charge par le PETR. Elle se constitue vecteur de la volonté des élus à travailler ensemble par une réponse technique ou de terrain.
- L'élaboration d'une stratégie partagée en réponse des enjeux liés au tourisme de demain, à la transition écologique et au développement économique inscrits dans les plans d'actions de chaque intercommunalité que ce soit par leurs statuts, leurs projets de territoires, leurs PCAET ou autres documents directeurs. Le tourisme durable est une ambition commune, déjà très présente sur le territoire, à reconstruire avec les problématiques et demandes actuelles. Ce travail peut être supporté par une mission PETR pour accélérer l'application des politiques locales respectives.

Cette stratégie doit pouvoir mener des actions structurantes sur le territoire en termes de mobilités, d'infrastructures et d'aménagement du territoire. L'animation du PETR pourra appuyer la recherche de financements et la réponse aux appels à projets. Elle doit également apporter une expertise et un savoir-faire permettant aux différents acteurs de mener des audits, d'élaborer des plans d'investissements ou de fonctionnements nouveaux et leurs mises en œuvre. Cette animation serait la principale évolution du rôle et apport de la mission tourisme.

Pour la mise en place de la commission et sa mission tourisme, le bureau syndical du PETR étudiera en 2023 plusieurs scénarios en termes d'ingénierie et de fonctionnement (études, formations, ...) avec le meilleur levier financier possible (LEADER, Ingénierie territoriale Occitanie, dispositif du type volontariat territorial en administration, etc.).

LE PROJET TERRITORIAL ALIMENTAIRE (PAT)

Rappel des missions

- Mission de développement d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du PETR Vidourle Camargue : animation et coordination des acteurs locaux (comité de pilotage, communes et communautés de communes, restauration collective, producteurs, logistiques, partenaires techniques et institutionnels...).
- Aide à l'émergence de projets et appui technique au montage de projets
- Élaboration de la stratégie alimentaire territoriale ainsi que du programme d'actions pluriannuel
- Mission en lien avec les politiques nationales et régionales de l'alimentation mais également de la DRAAF et des Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault.

Labélisation Plan Territorial Alimentaire (PAT)

Depuis mars 2022, le PETR Vidourle Camargue figure parmi les 2 territoires d'Occitanie lauréats pour l'appel à projet du Plan National Alimentaire (PNA) 2021-2022. Pierre Griselin, vice-président à l'alimentation et à la ruralité se sont vu remettre cette récompense par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire le 2 mars dernier lors du Salon International de l'Agriculture (SIA). C'est une véritable reconnaissance pour le territoire Vidourle Camargue ainsi que le travail engagé avec les acteurs locaux pour une alimentation durable qui encourage les élus à poursuivre les actions menées dans ce sens. Cette labélisation PAT, c'est aussi l'appui de l'Etat pendant 3 ans à hauteur de 70%, nécessaire à la pérennisation de la mission « Alimentation ».

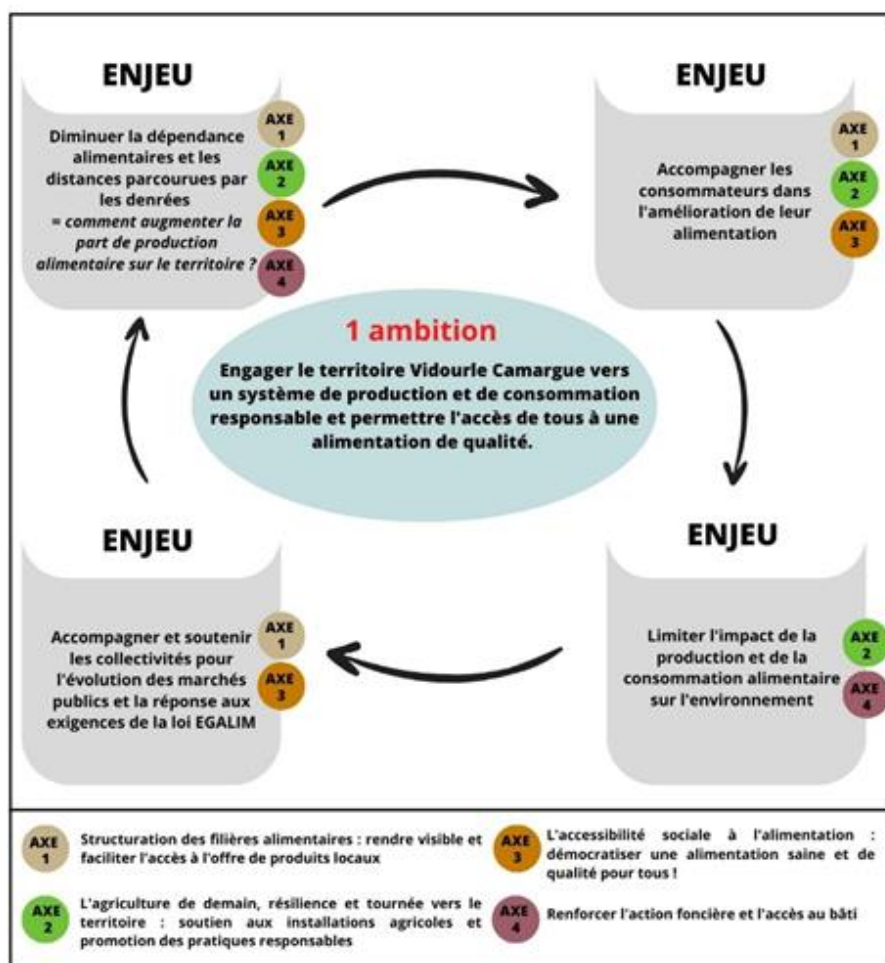
Animation et coordination des acteurs

Cette première année de PAT fût également l'occasion de promouvoir davantage l'intérêt d'une alimentation durable de proximité auprès des acteurs locaux et du grand public autour de thématiques transversales comme l'éducation alimentation, l'accessibilité sociale à l'alimentation, la préservation de la vocation nourricière du foncier agricole, etc. A ce titre, le PETR Vidourle Camargue via la mission « Alimentation » a :

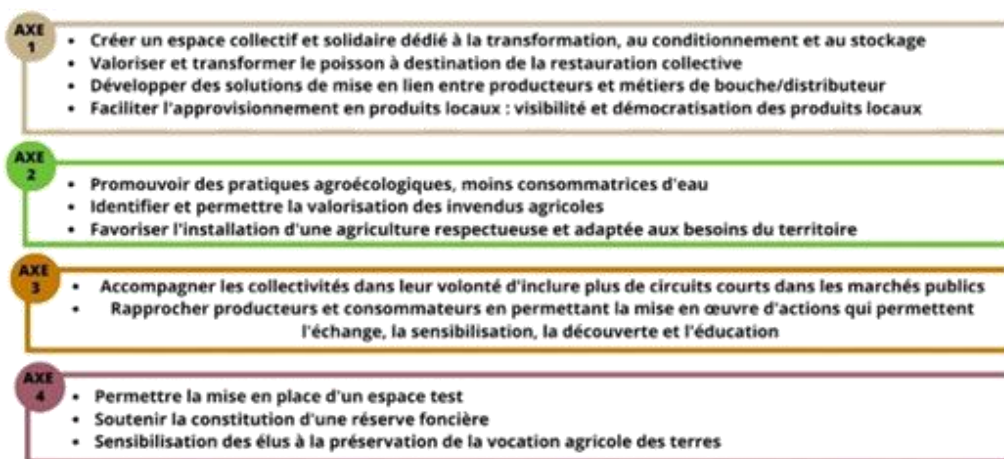
- **Été à l'origine du Forum de l'alimentation**, nécessaire à la bonne construction de la stratégie et du plan d'action (70 acteurs locaux),
- **Initié une journée dédiée à la précarité alimentaire via le projet « Croquons la garrigue »** et à destination des acteurs locaux (50aine de participants),
- **Contribué à la mise en place au réseau inter-PAT départementaux** initiés par les conseils Départementaux du Gard et l'Hérault, l'objectif étant de permettre l'essaimage de projet par le partage d'expériences, de connaissances et d'outils,
- **permis par son rôle de coordinateur, la rencontre et la coopération d'acteurs locaux et de collectivités territoriales** sur la thématique alimentaire (ex : la CC Rhône-Vistre-Vidourle et le Pays de l'Or Agglomération concernant la restauration collective, le PETR Vidourle Camargue et la métropole de Montpellier sur le développement de cultures légumineuses et céréalières, le PETR Vidourle Camargue et la CC Cèze-Cévennes, le PETR Vidourle Camargue et le Département 34 concernant la remise en culture des friches agricoles, etc.)

Stratégie & plan d'action

Les travaux engagés depuis plusieurs mois ont permis de faire émerger une priorité ciblée, 4 axes stratégiques et 12 actions clés.



L'alimentation, un sujet transversal. Le système alimentaire englobe donc tout le cycle de l'alimentation, allant de la production agricole à la consommation alimentaire.



Agir pour une restauration collective plus durable

En octobre dernier, le PETR s'associait à l'agglomération du Pays de l'Or dans le cadre d'une visite technique de la cuisine centrale Théo Luce du Pays de l'Or à destination des élus et techniciens. Deux thématiques étaient à l'ordre du jour : celui des marchés publics comme levier pour des achats responsables et de qualité ainsi que celui du don et de la valorisation des restes alimentaires.

Cette visite fût le 1^{er} temps fort d'une des 12 actions du Plan Alimentaire Territorial, celle d'accompagner et de soutenir les collectivités vers plus de produits locaux au sein de leurs restaurants scolaires et faire en sorte que le PETR via son service « alimentation » ait la capacité de répondre aux diverses interrogations des collectivités qu'ils fédèrent concernant toutes contraintes réglementaires relative à la restauration scolaire.

Réseau Alimentaire Citoyen (RAC)

Le PETR initiait il y a un peu plus d'un an, la création du réseau citoyen dédié à la thématique alimentaire notamment pour épauler le PETR dans la construction du diagnostic alimentaire territorial et de la stratégie, le but étant qu'elle soit le plus en adéquation possible avec les réalités du terrain. Aujourd'hui, pour la dynamisation du réseau, une commission s'est donnée l'objectif de porter une action commune autour de la visibilité de l'offre alimentaire locale.

Les 3 enjeux de cette action :

- Référencer la production alimentaire produite que le territoire du PETR Vidourle Camargue,
- Éclairer et accompagner les consommateurs sur l'origine et l'accès à ces produits locaux « Vidourle Camargue »,
- Construire un outil dont les communes puissent se servir lors de leurs propres actions notamment lors des manifestations qui seront l'opportunité de communiquer sur l'existence et l'enrichissement permanent de cet outil.

Une action en 3 grandes étapes :

1. Comment recenser l'existant (*étape actuelle jusqu'au printemps 2023*)
2. Quelles données doivent être récoltées ? Quelle forme doit prendre ce questionnaire en ligne ?
3. Sur quel outil s'appuyer pour valoriser le recensement de l'offre locale ? Un outil existant ou nouveau à créer et/ou à améliorer ?

Semaine de l'Alimentation en Vidourle Camargue

Deux objectifs étaient poursuivis :

1. **Vulgariser le PAT**, ses enjeux et ses orientations stratégiques **auprès des élus du territoire**
2. **Sensibiliser les consommateurs à une alimentation saine et locale** en valorisant les produits de proximité et savoir-faire culinaires locaux.

1^{ère} réussite : 15aine de partenaires associées à cette Semaine de l'Alimentation :

5 communautés de communes, agriculteurs, associations locales et départementales, restaurant, réseau Biocoop, structures éducatives, partenaires institutionnels et médias (radios, presse écrite/web).

2^{ème} réussite : 10aine d'animations sur la semaine :

- **Des ateliers pédagogiques et culinaires** autour du potager et des légumineuses (Gallargues-le-Montueux, CCRVV), du pain et du levain (Vauvert, CCPC), de la cuisine 0 gâchis (Sommières, CCPS) ainsi que de la cuisine végétarienne locale et bio sans se ruiner (Lunel, CCPL).
- **Quelques temps forts** : conférence sur la résilience alimentaire à destination des élus (Vergèze, CC RVV), table ronde à destination des parents d'élèves de Petite Camargue (Aimargues, CCPC) sur le manger local et les circuits courts via les cantines scolaires.
- **Balade comestible dans le Sommiérois à la découverte de la flore sauvage**, l'occasion de faire le lien entre alimentation et santé. (Sommières et alentours, CCPS).
- **Une classe du goût à la découverte du taureau de Camargue**, connu pour être à l'origine de nombreuses spécialités culinaires locales (Aigues-Mortes, CCTC).
- **Une émission radio** pour explorer l'engagement des collectivités pour la transition agricole et alimentaire de leur territoire (plateau radio à Vauvert, CCPC).



Balade comestible dans le Sommiérois à la découverte de la flore sauvage (photo PETR)

Bilan en quelques chiffres :

- Environ 200 participants sur la semaine (élus + grand public),
- 10aine d'animations réparties sur les 5 communautés de communes,
- 15aine de partenaires gardois/héraultais associés,
- 2 partenariats médias : 2 reportages avec Ecomnews + 1 émission radio avec Delta FM Aigues-Mortes, Radio Sommières et Radio Système Vauvert,
- 40aine de publications diffusées (réseaux sociaux, presse...).

Quelques chiffres clés pour résumer la 1^{ère} année de la mission PAT depuis sa labélisation officielle :

- Labélisation par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en mars 2022,
- Plus de **150 acteurs concertés** (partenaires publics, privés et institutionnels, société civile, associations, agriculteurs...),
- **10aine de temps forts** sur le territoire,
- **10aine de temps de travail** utiles à la construction du PAT,
- **1 événement structurant** : la Semaine de l'Alimentation en Vidourle Camargue (fin novembre/début décembre 2022),
- **1^{ère} commission dédiée à la visibilité de l'offre alimentaire locale** par le Réseau Alimentaire Citoyen (RAC).

Rapport d'activité 2022



Contact :

PETR Vidourle Camargue

83 rue Pierre Aubanel

30470 AIMARGUES

04.34.14.80.00 / contact@petr-vidourlecamargue.fr